

Le 9 juin 2017

Madame Élisabeth Corneau  
Directrice du bureau de projet  
Commission de la capitale nationale  
du Québec (CCNQ)  
Édifice Hector-Fabre  
525, boulevard René-Lévesque Est, RC  
Québec (Québec) G1R 5S9

**Objet : Demande d'informations et d'engagements de la part de la CCNQ pour l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain phase 3**

Madame,

Le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain phase 3 est présentement à l'étape de l'analyse de l'acceptabilité environnementale de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. À ce stade, des informations supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre l'analyse du projet.

Les engagements et les informations exigés dans le document en pièce jointe découlent de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ainsi que de certains autres ministères et organismes.

Afin de poursuivre l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, il importe que les informations demandées dans ce document soient fournies au Ministère afin qu'il puisse juger de l'acceptabilité environnementale du projet et formuler sa recommandation aux autorités. Il est à noter que d'autres éléments tels que l'empiètement dans le fleuve Saint-Laurent et une forme de compensation seront abordés ultérieurement.

Le directeur,



Hervé Chatagnier

...2

## **Informations et engagements demandés**

### **A. Végétation**

1. Relativement au suivi annuel de la reprise de la végétation des secteurs où les sols auront été mis à nu et qui devrait s'échelonner sur une période de deux (2) ans, un court bilan du suivi annuel devra être transmis au MDDELCC, faisant notamment état des espèces exotiques envahissantes détectées, de leur abondance et des méthodes de contrôle utilisées.

### **B. Voies autoroutières et remblaiement**

1. L'initiateur devra faire la démonstration que la géométrie du nouveau tracé du boulevard Champlain et le viaduc proposés sont conformes avec les normes et règles de conception en vigueur.
2. L'initiateur devra fournir une copie des ententes prises avec le Canadien National, l'Administration portuaire de Québec et les Chemins de fer Québec-Gatineau.
3. L'initiateur devra fournir les attestations de Transports Canada et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports en lien avec leur satisfaction des propositions de la CCNQ au niveau de la sécurité ferroviaire et routière.
4. L'initiateur devra fournir l'état d'avancement dans la demande de modification du schéma d'aménagement et du règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire dans le but d'autoriser un remblai à des fins récréatives.
5. L'initiateur devra fournir l'état d'avancement de la réalisation du plan de réhabilitation des sols contaminés et a l'obligation d'y intégrer un plan montrant les usages projetés des différents secteurs à l'étape du plan de réhabilitation.

### **C. Aménagements connexes**

1. Relativement à l'annexe 1 du document d'informations complémentaires et engagements de la CCNQ de mai 2016, l'initiateur doit :
  - détailler ce qu'elle en retire comme enseignements;
  - définir en quoi les aménagements proposés dans la version actuelle du projet rencontrent ce qui est mentionné dans les études produites en 2013;
  - faire part au MDDELCC de propositions d'amélioration du projet, le cas échéant.
  
2. La plage de sable
  - L'initiateur doit démontrer que le 1 m de sol non contaminé dans un secteur d'activités intenses comme la plage empêcherait tout contact des contaminants avec les usagers. Dans le cas contraire, il devra proposer des mesures, afin d'éviter une telle situation.

#### D. Accès aux installations et au fleuve

1. Afin d'identifier les besoins et l'état actuel des espaces de stationnement nécessaires pour la réalisation du projet, l'initiateur doit :
  - actualiser l'état des négociations par la Ville de Québec pour l'acquisition des terrains appartenant au Canadien National et situés au pied de la côte de Sillery, prévus pour accueillir plus d'une centaine de places de stationnement;
  - détailler le design retenu et le nombre de places de stationnement prévu sur le terrain situé au-dessus du réservoir de rétention des eaux usées, à proximité du pôle d'attraction que représenterait le secteur Famille et de la plage existante.
2. Sachant que la prévision du nombre de places de stationnement avancé dans la phase initiale de travaux repose sur une capacité théorique d'accueil des sites proposés, l'initiateur doit s'engager à faire un suivi de la fréquentation des stationnements. De cette manière, il sera plus évident de déterminer les besoins réels en stationnements dans une phase subséquente d'aménagement.
3. L'initiateur doit détailler les efforts qu'il a déployés afin de raccorder la promenade à différents points de la haute-ville de Québec, notamment la côte de Sillery. Il doit documenter dans quelle mesure la mise en place d'une remontée mécanique accessible à l'année et qui favoriserait un transport actif à pied ou à vélo serait réalisable dans le cadre du projet.
4. L'initiateur doit préciser ce qu'il propose afin que les usagers puissent franchir sécuritairement les enrochements le long de la promenade et ainsi faciliter leur accès au fleuve.
5. L'initiateur doit préciser ce qu'il propose pour que les pêcheurs puissent franchir sécuritairement les enrochements au quai Frontenac, à l'avancée Shell et au brise-lames de la marina, facilitant ainsi l'activité de la pêche. Il doit présenter les autres options qui pourraient être envisagées, afin de permettre la pêche à d'autres endroits que les trois cités.
6. Dans le document d'informations supplémentaires de juin 2016, l'initiateur a proposé d'améliorer l'accès nautique au fleuve par l'intégration dans le secteur Famille de la mise à l'eau de petites embarcations non motorisées (canots ou kayaks).
  - L'initiateur doit détailler le concept d'intégration dans le secteur Famille de la mise à l'eau de petites embarcations non motorisées (canots ou kayaks) et dans quelle mesure un service de location, d'entreposage et d'entretien de petites embarcations est prévu dans ce secteur.

- Compte tenu de la diversité de la demande, le potentiel de développement pour le nautisme dans la région et considérant l'esprit du projet de redonner le fleuve aux Québécois, il importe à l'initiateur de justifier davantage le fait de ne pas mettre en place une rampe d'accès et de limiter la mise à l'eau de certains types d'embarcations uniquement dans le secteur Famille.

La justification devra être basée sur des comptes rendus de rencontres avec les différentes parties prenantes concernées (canot à glace, kayak de mer, voile légère, etc.) et documentée en lien avec leurs besoins (démontrer l'adéquation des besoins et les conditions de la pratique d'activités nautiques sur le fleuve à l'endroit du projet).

7. En vue de trouver une solution à la problématique d'accès et de pourvoir aux besoins particuliers des personnes à mobilité réduite, l'initiateur doit faire un état des discussions entreprises avec le Réseau de transport de la Capitale et détailler les propositions concrètes qui ont émergé de ces dernières.